

> Objectif de la Formation

Le titulaire de ce BTSA maîtrise les techniques de suivi d'un chantier d'aménagement. Il conçoit des projets, en dessine les plans, établit les devis correspondants.

Il peut préconiser des choix de végétaux, d'équipements et de matériaux.

Par ailleurs, il se charge des démarches administratives d'ouverture du chantier, de l'établissement du planning, de la gestion et du suivi des travaux.

> Conditions d'admission et modalités d'inscription

Etre titulaire :

- d'un bac professionnel des filières travaux paysagers, forestier ou horticulture,
- d'un bac technologique STAV (*Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant*) ou STPA (*Sciences et Technologies du Produit Agroalimentaire*),
- d'un bac général, d'un DAEU (*Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires*) option B,
- d'un Brevet de Technicien Agricole (BTA) ou d'un Brevet Professionnel (BP),
- ou après des études universitaires,
- et signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise privée ou un organisme public.

> Organisation de la formation

Durée de formation : 2 ans

Au total 43 semaines en centre (alternance des sites après chaque semestre **Yzengremer et Abbeville**)
61 semaines en entreprise
5 semaines de congés payés par année de formation.

Alternance 2 semaines en centre et 3 semaines en entreprise (*en moyenne*).

> Délivrance du diplôme

Contrôle continu 50 % et épreuves terminales 50 % (*rapport de stage en soutenance/épreuves écrites et orales*).

> Compétences techniques

- **Participer à la conception et à l'étude** de projets d'aménagements,
- **Réaliser et gérer** des aménagements paysagers,
- **Encadrer et guider le travail** d'une équipe dans l'exécution des tâches,
- **Assurer** des tâches administratives et de gestion financière,
- **Diriger** les différentes techniques et opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager,
- **Concevoir** des études technico-économiques de création d'un espace paysager.

> Capacités liées à l'emploi

- **Organisation** du travail et d'encadrement d'équipes,
- **Capacités relationnelles** avec les différents partenaires de l'entreprise.

> Durée du temps de travail

La durée légale est de **35 heures** hebdomadaires.

> Débouchés

Le technicien supérieur en aménagements paysagers est employé au sein d'organismes publics et privés : entreprises privées, bureaux d'études, collectivités territoriales, services extérieurs de Ministères ...

Les aménagements paysagers recouvrent des objectifs très variés : loisirs, activités sportives, valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, préservation du patrimoine culturel ...

Ce secteur présente 2 grandes catégories de clients : les collectivités territoriales ou les sociétés qui gèrent des équipements ou des ensembles d'habitations d'une part et les particuliers d'autre part.

> Poursuites d'études

- vers formation Post BTS (*certification de spécialisation...*)
- licences professionnelles,
- école supérieure du paysage.

> Les atouts de la formation

Pour l'apprenti :

- une aide à la recherche d'un maître d'apprentissage,
- la signature d'un contrat de travail,
- une rémunération indexée sur le SMIC (*évolutive selon l'âge et l'ancienneté dans l'entreprise*),
- les allocations familiales maintenues jusqu'à 20 ans (*si le salaire est inférieur à 55 % du SMIC*)

Le partenariat :

- CIO, Mission Locale, Pôle Emploi,
- MSA, Inspection des lois sociales,
- entreprises du paysage, collectivités territoriales.

> La formation est organisée en modules

MODULES D'ENSEIGNEMENT GENERAL	HEURES
M21. Organisation économique, sociale et juridique	70
M22. Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	140
M23. Langue vivante (anglais)	90
M31. Education Physique et Sportive	80
M41. Traitement des données	50
M42. Technologies de l'information et du multimédia	38
MODULES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	
M51. Contextes et déterminants des aménagements paysagers	122
M52. Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers	238
M53. Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager	176
M54. Gestion technico-économique des chantiers	100
M55. Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager	134
M11. Accompagnement personnel	75
MIL Module d'Initiative Local	87
Pluridisciplinarité	100
TOTAL	1 500



U.F.A. de la Baie de Somme

21 Rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

Tel. 03.22.20.77.65 – Fax 03.22.24.42.40

cfppa.abbville@educagri.fr – www.lycee-baie-de-somme.fr



Établissement Public Local
d'Enseignement et de Formation
Professionnelle Agricoles
de la Baie de Somme